

Projet d'agglomération de Delémont

Delémont, le 4 avril 2007

Le projet d'agglomération "Vivre la ville à la campagne" met l'accent sur son cadre de vie de qualité, sa proximité et les complémentarités possibles avec la métropole bâloise, et sa volonté de constituer une institution politique durable. Il propose de soutenir, par des mesures d'aménagement du territoire, les transports publics et la mobilité douce (vélos, piétons), ses liaisons avec l'extérieur et de veiller à une urbanisation cohérente et durable.

Le 3 mai 2006, dix communes de l'agglomération de Delémont ainsi que l'Etat signaient une convention par laquelle ils s'engageaient à œuvrer ensemble pour concrétiser un projet politique, pour réaliser un schéma d'aménagement et de développement et pour dresser un catalogue de mesures en faveur des transports et de l'urbanisation. Ce document sera déposé avant la fin de l'année à la Confédération qui entend soutenir financièrement des infrastructures de transport dans les agglomérations. Préalablement, il fera l'objet de débats et de décisions par le biais de l'Assemblée des partenaires, qui regroupe les exécutifs des dix communes et des représentants de l'Etat. Aujourd'hui, ce sont les populations des communes qui sont informées, notamment au moyen d'une "Lettre d'information" tous ménages.

L'agglomération de Delémont veut s'affirmer et se positionner à l'extérieur par un cadre de vie attractif, une mise en valeur des centres des localités, la mise en place d'un réseau de transports publics performant, des aménagements de qualité pour les 2-roues et les piétons, etc. Elle réfléchit aussi aux questions urbaines telles que la localisation des commerces, des grands équipements publiques, des zones destinées aux activités et à l'habitat, sans oublier le paysage et ses multiples fonctions : agriculture, loisirs, patrimoine naturel et construit.

Dans le cadre des études en cours de nombreux domaines relevant de la collaboration intercommunale ont été mis en évidence : zones d'activités régionale et intercommunale, police, voirie, réseaux d'eau, logement, etc. Ces sujets de collaboration sont ou seront abordés au sein de groupes de travail spécifiques. Ces champs de l'intercommunalité sont appelés à jouer un rôle moteur pour l'ancrage et la justification du projet institutionnel de l'agglomération. Ses organes étudient, avec les services cantonaux, les bases juridiques permettant de constituer une agglomération disposant de compétences tout en garantissant à ses citoyens les droits démocratiques comme les droits d'initiative et de référendum.